

**GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS ALSACIENNES  
DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL**  
2 avenue de Strasbourg  
  
68350 DIDENHEIM

**RAPPORT**  
**du commissaire aux comptes**  
sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

**OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Groupelement d'associations alsaciennes du secteur médico-social**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre administrateur sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

---

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **OBSERVATION**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes de l'annexe intitulés « Règles et méthodes comptables » et « Faits caractéristiques » concernant les principes généraux de comptabilisation qui exposent les règles et méthodes comptables relatives aux frais de siège.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents commentés aux membres du groupement sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre administrateur.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Didenheim, le 27 mai 2020**

**Le commissaire aux comptes  
Société Fiduciaire de Révision**



**Philippe PFLIMLIN**

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Comptes de liaison				
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				214 080
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 946		4 946	3 483
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 946</b>		<b>4 946</b>	<b>217 563</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 946</b>		<b>4 946</b>	<b>217 563</b>

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION  
 Société de Commissariat aux comptes  
 2, avenue de Bruxelles  
 68350 DIDENHEIM  
 Tél. 03 89 44 55 55



## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-131 749</b>	<b>14 835</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-131 749</b>	<b>14 835</b>
Apports	90 000	90 000
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>
Résultat sous contrôle		96 293
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>90 000</b>	<b>186 293</b>
<b>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-41 749</b>	<b>201 128</b>
Comptes de liaison		
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	40 206	8 963
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 488	7 472
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>46 694</b>	<b>16 435</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 946</b>	<b>217 563</b>

**SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 2, avenue de Bruxelles  
 68350 DIDENHEIM  
 Tél. 03 89 44 55 55



## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-131 749</b>	<b>14 835</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
<b>Total des charges</b>		

**SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 2, avenue de Bruxelles  
 68350 DIDENHEIM  
 Tél. 03 89 44 55 55



## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation et participations		
Reprises et Transferts de charge		811
Cotisations		
Autres produits	2	4
Complément de rémunération des personnes handicapées		
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>816</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	3 841 473	3 654 668
Impôts et taxes	12 849	14 144
Salaires et Traitements		
Charges sociales	33 778	32 306
Dotations aux amortissements sur immobilisations	87	
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	642	469
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 888 830</b>	<b>3 701 588</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 888 828</b>	<b>-3 700 772</b>
<b>OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>	<b>3 759 367</b>	<b>3 722 668</b>
Produits de participations		
Produits des autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 215	3 131
Différence négative de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Charges financières</b>	<b>2 215</b>	<b>3 131</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 215</b>	<b>-3 131</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-131 676</b>	<b>18 765</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		150
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>150</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	72	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>72</b>	<b>4 080</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>72</b>	<b>-3 930</b>
Impôts sur les bénéfices		

**SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION**  
Société de Commissariat aux comptes  
2, avenue de Bruxelles  
68350 DIDENHEIM  
Tél. 03 89 44 55 55



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### PRINCIPES GENERAUX DE COMPTABILISATION

Les charges comptabilisées dans le GCSMS correspondent à celles engagées dans le cadre des missions et prestations autorisées par les autorités de tarification et couvertes par des quotes-parts de ressources issues de la tarification des établissements.

Le GCSMS n'est pas employeur et n'est pas propriétaire des investissements immobiliers et mobiliers. Cette modalité de fonctionnement a pour conséquence que les charges enregistrées correspondent à la facturation des associations membres de la mise à disposition de personnels et de matériels. Cette facturation de mise à disposition s'effectue réellement et est supportée par les associations membres, sans marge bénéficiaire. Ainsi, ces charges sont enregistrées par nature dans la comptabilité de chacune des associations membres et couvertes par la facturation de mise à disposition de moyens au GCSMS.

Les charges résultant de ces mises à disposition :

#### 1° Les mises à disposition de personnel et autre intervenant extérieurs

- Le personnel intérimaire,
- Les honoraires du commissaire aux comptes, de l'expert-comptable et autres conseillers des associations
- Les salaires, charges fiscales et sociales des personnels affectés aux missions et prestations du siège
- La variation de la provision pour congés payés
- Les autres charges liées au personnel

#### 2° La mise à disposition de matériels

- Les charges d'amortissements des matériels mis à disposition
- Les charges de location des matériels mis à disposition
- Les charges engagées dans le cadre de l'entretien, l'exploitation, l'assurance de ces matériels

#### 3° Les charges engagées pour le compte du GCSMS

- Les fournitures administratives ou autres
- Les honoraires d'intervenants externes (accompagnement informatique, conseil en organisation,...)

Les produits :

En application de l'article R314.87 du CASF, les produits comptabilisés dans les comptes du GCSMS correspondent à la répartition des quotes-parts de charge de frais de siège inscrites et autorisées dans les budgets des établissements membres.

Cette répartition est arrêtée par l'Autorité de Tarification (ARS Alsace) et correspond à l'application d'un % des charges brutes des sections d'exploitation des établissements membres (Art R 314.93 du CASF).

Les % applicables sont les suivants pour la gestion contrôlée :

- |                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| - ARS (Assurance Maladie et Etat) | 5,62 % |
| - Conseil départemental 67        | 3,62 % |
| - Conseil départemental 68        | 4,40 % |

Pour la gestion propre, les taux applicables à sont :

- |                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| - ESAT Gestion propre périmètre APBA  | 11.13% |
| - ESAT Gestion Propre périmètre APAEI | 8.70%  |
| - EA et Etapes formation              | 2.97%  |

Le montant alloué au GCSMS au titre des frais de siège est donc calculé en fonction des budgets accordés par l'AT au titre de l'exercice 2019 ainsi qu'en fonction des budgets de gestion propre approuvé par les CA des Associations Membres.

Il est à noter qu'en date du 31 décembre 2019 à minuit, les associations membres du GCSMS ont fusionné. Dès lors, en présence d'un seul membre, le GCSMS est dissout de plein droit conformément à l'article 21 de la convention constitutive du groupement.

Une assemblée générale sera convoquée courant juin 2020, qui approuvera les comptes 2019 et constatera la dissolution de plein droit.



## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	186 293			96 293	90 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	14 835			146 583	-131 749
<b>Situation nette</b>	<b>201 128</b>			<b>242 876</b>	<b>-41 749</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>201 128</b>			<b>242 876</b>	<b>-41 749</b>

### Dettes

**SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 2, avenue de Bruxelles  
 68350 DIDENHEIM  
 Tél. 03 89 44 55 55



## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 694 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 488	6 488		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	40 206	40 206		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>46 694</b>	<b>46 694</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	40 206			

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 480
<b>Total</b>	<b>6 480</b>

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION  
Société de Commissariat aux comptes  
2, avenue de Bruxelles  
68350 DIDENHEIM  
Tél. 03 89 44 55 55